

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 634 Approbation du règlement 2019 du fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à l'écriture et au développement de projets nouveaux médias.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-1 à L1511-7 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le règlement 2019 du fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias et la signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à l'écriture et au développement de projets nouveaux médias ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une enveloppe de subventions d'équipement d'un montant maximum de 140 000 euros est dédiée au fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias.

Article 2 : Le règlement 2019 du fonds de soutien aux projets pour les nouveaux médias est approuvé.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide de la Ville de Paris à l'écriture et au développement de projets pour les nouveaux médias.

Article 4 : La dépense correspondante est imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO